

AVIS DES SOCIETES

Prorogation de la période de souscription

Emprunt Obligataire Subordonné

SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

« STB Subordonné 2020-2 »

STB FINANCE –intermédiaire en bourse– informe le public que la Société Tunisienne de Banque –STB– a décidé de proroger au **19/03/2021 inclus**, la période de souscription à l'emprunt obligataire subordonné « **STB Subordonné 2020-2** », émis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne (objet de la notice publiée au Bulletin Officiel du CMF N°6262 du Mercredi 30/12/2020), qui a été initialement prévue du 31/12/2020 au 15/02/2021 inclus avec possibilité de prorogation jusqu'au 15/03/2021 et ce, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts.